

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 133

présenté par
M. Berdoati-----
ARTICLE 9

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« ministère »,

le mot :

« ministre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.